



## GRILLE TARIFAIRE TRANSPORT SCOLAIRE 2018-2019

Le transport du matin et du soir est **GRATUIT** pour :

- L'élève du préscolaire qui demeure à plus de 800 mètres de son école de quartier.
- L'élève de niveau primaire et secondaire demeurant à plus de 1600 mètres de son école de quartier.

Voici les services offerts avec frais :

Description	Frais	Explication
<b>Transport du midi</b>	270 \$/année	S'applique aux élèves du préscolaire, du primaire et de l'école secondaire Le Transit. Le service est offert dans certains secteurs urbains du territoire de la commission scolaire.
<b>2 adresses</b>	195 \$/année	S'applique aux élèves qui ont une adresse complémentaire (gardienne, garde-partagée).
<b>Choix d'école</b>	195 \$/année	S'applique aux élèves qui fréquentent une école autre que leur école de quartier lorsqu'il y a de la place et qu'un circuit de transport existe déjà.
<b>Places disponibles (matin et soir)</b>	195 \$/année	S'applique aux élèves non admissibles au transport (marcheurs) lorsqu'il y a de la place dans l'autobus et qu'un circuit existe déjà.
<b>Laissez-passer temporaire</b>	5 \$/jour	Obligatoire pour un autre circuit (cette somme est perçue et administrée par les écoles concernées).
	Gratuit	Obligatoire pour un même circuit.

Les montants sont payables à l'échéance indiquée sur la facturation. Pour les factures en souffrance, aucune demande de services pour 2018-2019 ne sera analysée avant la réception du paiement complet des montants dus.

Les réponses aux demandes de places disponibles seront transmises entre le 1<sup>er</sup> et le 30 septembre de l'année en cours. Cependant, le service du transport tentera de compléter l'attribution de celles-ci le plus rapidement possible.